

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affichée le : 20/09/2023**

**Jusqu'au : 20/11/2023**

ARRONDISSEMENT  
DE PRIVAS

**Le Jeudi 14 Septembre 2023 à 18h30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire.

**Session ordinaire  
Du  
14/09/2023**

Etaient présents : Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jérôme LEBRAT, Pierre FUZIER, Géraldine ROUX, Bernard PICCOTTI, Nadine CHAIX IMBERTECHE, Lucien RIVAT, Hélène LACROIX, Martine BOULON, Jacques VOLLE, Christine PASTURAL, Didier VENTUROLI, Sandrine MEJEAN, Rachel KLEIN, Thierry SEILER, Éric PAQUERIAUD, Alain GAS, Sébastien WALTERSKI, Aurélie ANTHERION, Martine VABRES, Jimmy VERDOT, Christel DUVERNOIS

Date de convocation :  
08/09/2023

Date d'affichage :  
08/09/2023

Nombre de  
conseillers :

Absent (s) excusé (s) :

En exercice : 27  
Présents : 23  
Procurations : 3  
Votants : 26

Manon REYNE a donné procuration à Sylvie ANDRE-COSTE  
Cynthia HOARAU a donné procuration à Christel DUVERNOIS  
Stanislas ANTHERION a donné procuration à Aurélie ANTHERION  
Sébastien LANONE n'a pas donné procuration

Alain GAS a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

| N°       | Objet  | Délibérant   |
|----------|--|--|
| 2023/072 | <b>PASSAGE A LA<br/>NOMENCLATURE<br/>COMPTABLE M57 AU<br/>1ER JANVIER 2024</b> | Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :<br>• <b>ADOpte</b> par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 version développée à compter du 1er janvier 2024 ;<br>• <b>PRÉCISE</b> que la norme comptable M57 s'appliquera intégralement aux budgets gérés actuellement en M14, à savoir le budget principal de la commune ;<br>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ; |

|          |  |  |
|----------|--|--|
|          |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>   |
| 2023/073 | <b>REGLES ET DUREES DES AMORTISSEMENTS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024</b>                         | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ADOpte</b> les durées d'amortissement proposées ci-après pour les immobilisations acquises ;</li> <li>• <b>ADOpte</b> la règle de calcul au prorata temporis des amortissements d'immobilisations à compter du 1er janvier 2024 ;</li> <li>• <b>FIXE</b> le seuil de bien dit de « faible valeur » à amortir sur un an à 2 000 € TTC ;</li> <li>• <b>APPLIQUE</b> la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent ;</li> <li>• <b>APPROUVE</b> le principe de sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de « faible valeur » dès lors qu'ils ont été intégralement amortis ;</li> <li>• <b>SIGNE</b> tout document se rapportant à la présente délibération.</li> </ul> |
| 2023/074 | <b>BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°4</b>  | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la décision modificative N°4 du budget principal de la commune 2023 ;</li> <li>• <b>DEMANDE</b> la transmission au trésor public des données de la décision modificative N° 4 ainsi que son application budgétaire ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.</li> </ul>  |
| 2023/075 | <b>BUDGET 2023 – TITRES PRESCRITS – ADMISSION EN NON VALEUR – CREANCES ETEINTES</b>              | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ETEINT</b> les créances figurant dans le corps de la présente délibération pour un total général de 8 436.26 € ;</li> <li>• <b>DEMANDE</b> la réalisation des opérations comptables nécessaires aux admissions en non-valeur, au traitement des titres prescrits et des créances éteintes ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</li> </ul>  |
| 2023/076 | <b>CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023/2027 POUR LES ACTIVITES PERIS-COLAIRE</b>                | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur des champs d'intervention commun ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.</li> </ul>   |
| 2023/077 | <b>CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DE BEAUCHASTEL POUR L'ENSEI-GNEMENT DE LA NATATION</b> | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la convention de partenariat pour les séances de piscine des écoles de la Voulte sur Rhône ;</li> <li>• <b>APPROUVE</b> la prise en charge financière des séances tel que défini dans la convention ;</li> </ul>   |

|          |   |   |
|----------|---|---|
|          |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DIT</b> que les crédits correspondants sont prévus aux exercices 2023 et 2024 ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>   |
| 2023/078 | <b>CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FOND D'INNOVATION PEDAGOGIQUE « NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE" MATERNELLE CITES</b> | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ADOpte</b> la convention pour une durée d'un an reconductible tacitement jusqu'au terme du projet ;</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits seront prévus aux budgets ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tout document se rapportant à la présente délibération.</li> </ul>   |
| 2023/079 | <b>CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2NDE CLASSE</b>  | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la création au tableau des effectifs du poste décrit ci-avant à compter du 1er octobre 2023 ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ;</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits sont prévus au budget 2023.</li> </ul>   |
| 2023/080 | <b>CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR PRINCIPAL</b>  | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 2 votes contre (LACROIX, GAS) et 24 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la création au tableau des effectifs du poste décrit ci-avant à compter du 1er octobre 2023 ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ;</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits sont prévus au budget 2023.</li> </ul>   |
| 2023/081 | <b>CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</b>  | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la création au tableau des effectifs du poste décrit ci-avant à compter du 1er janvier 2024 ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ;</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits seront prévus au budget 2024.</li> </ul>   |
| 2023/082 | <b>CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL</b>  | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la création au tableau des effectifs du poste décrit ci-avant à compter du 1er novembre 2023 ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ;</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits sont prévus au budget 2023.</li> </ul>  |
| 2023/083 | <b>AMENAGEMENT DE LA RUE DE BOUCHON POUR LE PASSAGE DES SERVICES DE SECOURS - PROJET D'ACQUISITION</b>                              | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>VALIDE</b> l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle section AK numéro 22 ;</li> <li>• <b>DIT</b> que les frais de déplacement du poteau et de remise en état du terrain et du mur de soutènement seront à la charge de la commune et imputés au budget d'investissement 2023 ;</li> <li>• <b>DIT</b> que les frais indiqués ci-avant seront à la charge de la commune ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à procéder en la forme administrative pour traiter de l'achat et en ce sens de dresser un acte administratif en application des dispositions du CGCT ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Madame Sylvie ANDRE COSTE, adjointe déléguée aux finances, à signer l'acte administratif d'achat au nom de la commune ou tout document lié à ce dossier ;</li> </ul> |

|          |  |   |
|----------|--|---|
|          |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ACTE</b> l'achat à compter de la signature des actes avant la fin de l'année 2023 ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.</li> </ul>  |
| 2023/084 | <b>PROJET DE VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB650</b>   | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ACCEPTE</b> la proposition d'achat du Groupe ADIS d'un montant de 105 000 € et de signer en ce sens une promesse de vente ;</li> <li>• <b>DIT</b> que la recette résultant de la vente sera imputée au budget primitif 2023, chapitre 024 ;</li> <li>• <b>DIT</b> que les d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente établi par le notaire désigné par les parties ;</li> <li>• <b>ACTE</b> la vente à compter de la signature des actes avant la fin de l'année 2023 ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.</li> </ul> |
| 2023/085 | <b>POUVOIR DONNE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LE CONVENTIONNEMENT CON-CERNANT LA MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE LOCAUX AU CENTRE SOCIAL PIERRE RABHI</b>                   | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la présente grille tarifaire pour la mise à disposition ponctuelle de locaux au centre social Pierre Rabhi ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à conventionner avec les opérateurs pour l'utilisation ponctuelle des locaux, et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne l'exécution et le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.</li> </ul>  |
| 2023/086 | <b>CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE ET L'ETABLISSEMENT FONCIER DE L'OUEST RHÔNE ALPES POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ÎLOT BABOIN</b> | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 4 votes contre (LACROIX, WALTERSKI, VABRES, VERDOT), 8 abstentions (FUZIER, PICCOTTI, PASTURAL, KLEIN, SEILER, PAQUERIAUD, HORAU, DUVERNOIS) et 14 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> le projet de convention opérationnelle entre la commune de la Voulte-sur-Rhône et l'EPORA concernant le projet d'aménagement de l'îlot Baboin ;</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne l'exécution et le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.</li> </ul>  |
| 2023/087 | <b>REGLEMENT D'AIDES DIRECTES AUX COMMERCE POUR L'AMELIORATION DES POINTS DE VENTE</b>   | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> le présent règlement d'attribution cadre de l'aide communale pour l'amélioration des points de vente de la commune de la Voulte-sur-Rhône</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à pouvoir attribuer l'aide aux porteurs de projets à l'issue de l'examen des dossiers de candidature.</li> </ul>   |
| 2023/088 | <b>CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE</b>   | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> le projet de convention de reversement de subvention entre la commune de la Voulte-sur-Rhône et la CAPCA ;</li> </ul>   |

|          |   |   |
|----------|---|---|
|          | <b>ARDECHE ET LA<br/>COMMUNE DE LA<br/>VOULTE-SUR-RHÔNE</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne l'exécution et le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.</li> </ul>  |
| 2023/089 | <b>CONVENTIONNEMENT<br/>TRIPARTITE POUR<br/>L'ORGANISATION<br/>D'UN MARCHÉ DES<br/>ENFANTS</b>      | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> la convention de partenariat qui lie la municipalité, les commerçants non sédentaires et la Fédération nationale des marchés de France.</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur Le Maire à signer la convention et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique et administratif de l'opération.</li> </ul> |
| 2023/090 | <b>AVIS SUR LE PROJET<br/>DE CREATION D'UNE<br/>UNITE DE BROyage<br/>PAR LA SOCIETE<br/>EURECAT</b> | <p>Entendu l'exposé, le conseil municipal à 1 abstention (PICCOTTI) et 25 votes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>EMET</b> un avis favorable pour le projet de création d'une unité de broyage par la société EURECAT.</li> </ul>  |

\*\*\*

Fin de séance à 20h54